



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°24 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.
Avenant n°4 au marché de gestion, maintenance et lavage des bacs roulants destinés au stockage des déchets.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°24 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.
Avenant n°4 au marché de gestion, maintenance et lavage des bacs roulants destinés au stockage des déchets.**

Rapporteur : Monsieur Dominique BOSCO.

Mes chers collègues,

L'ancienne Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour avait attribué à la société ESE (anciennement CITEC), un marché public de gestion, maintenance, nettoyage et lavage des bacs roulants destinés au stockage des déchets.

La durée initialement prévue du marché était fixée à cinq années, du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2018. Il a été reconduit pour une année supplémentaire conformément aux dispositions prévues au marché, soit jusqu'au 30 juin 2019, puis à nouveau prolongé jusqu'au 30 novembre 2019.

Ce marché a déjà fait l'objet de trois avenants :

- avenant n°1 : prise en compte des opérations de lavage des bacs de Bidart à compter du 1^{er} janvier 2017, suite à leur prise en charge par le secteur Côte Basque-Adour,
- avenant n°2 : élargissement du marché au secteur Nive-Adour,
- avenant n°3 : augmentation du montant du marché pour tenir compte de la légère augmentation des volumes traités et des quantités de bacs fournies et prolongement de la durée du marché de 5 mois, jusqu'au 30 novembre 2019.

A l'issue de ces avenants, le marché se présente de la façon suivante :

Libellé	Montant HT
Montant estimatif sur 5 ans	4 009 251.50 €
Montant estimatif après reconduction, soit pour une durée totale de 6 ans	4 811 101.80 €
Impact montant avenant de prolongation du 1er juillet au 30 novembre 2019	395 000.00 €
Nouveau montant estimatif du marché	5 206 101.80 €

L'avenant n°4 vise à prolonger la durée du marché de gestion, maintenance, nettoyage et lavage des bacs roulants destinés au stockage des déchets, jusqu'au 31 janvier 2020, afin de pouvoir tenir compte dans le nouveau marché des conclusions de l'étude « Service Public de Gestion des Déchets » en cours, notamment dans la définition du besoin en matière de prestations de maintenance et de nettoyage des bacs pour le futur marché (le calibrage actuel paraissant trop important).

Dans l'intervalle, et pour permettre de faire face aux commandes de bacs à intervenir sur le reste du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, cet avenant étend également la portée du marché à l'ensemble du territoire.

Ainsi, le nouveau montant du marché résultant de cet avenant n°4 s'établit comme suit :

Libellé	Montant € H.T.
Montant estimatif du marché	5 206 101.80
Impact montant avenant n°4	325 000.00
Nouveau montant estimatif du marché	5 531 101.80
Evolution par rapport au montant estimatif initial du marché	14,97 %

Le montant de l'avenant n°4 génèrerait ainsi une évolution estimée du montant prévisionnel du marché de 14,97 % par rapport au montant initial du marché.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 septembre 2019, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Approbation des avenants aux marchés formalisés de travaux, fournitures et services et accords-cadres ayant une incidence financière »,

Le Conseil permanent est invité à approuver les termes de l'avenant n°4 ci-annexé, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 – Chapitre 21 – Nature 2158 (pour la fourniture) et Chapitre 011 – Nature 611 (pour la maintenance).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.